

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : 197.07.2026

OBJET : Contrat avec la fanfare The Hot Dixie Four pour une animation musicale à l'occasion du Pétillon le dimanche 30 août 2026.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU la délibération 093.03.2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat avec Livetonight SAS, relative à la proposition d'animation musicale ci-annexée,

Considérant la volonté de la ville de proposer des animations dans le cadre du Pétillon.

DECIDE :

Article 1 :

DECIDE de signer le contrat d'engagement d'artistes avec Livetonight SAS, domicilié 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris, représenté par Monsieur Henri JOUSSE relatif à la prestation musicale en déambulation de quatre musiciens.

Article 2 :

La prestation se déroulera le dimanche 30 août 2026 de 10h à 12h en plein air du 29 rue Paul Doumer à l'école d'Imarmont rue Roger Alno sur la commune d'Osny.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 1 492,20 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à OSNY, le 21 JUL. 2026

Le Maire,



Laurent ACHITE-HENNI

Contrat d'engagement d'artistes et de technicien

ENTRE

COMMUNE D'OSNY, sise 14 rue William Thornley, Parc de Grouchy 95520 Osny, représentée par **Monsieur Laurent ACHITE-HENNI**, en sa qualité de maire.

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « **L'ORGANISATEUR** » D'UNE PART, ET

LIVETONIGHT SAS, 59 rue de l'Ourcq 75019 PARIS, représentée par **Monsieur Henri JOUSSE**, en qualité de Président.

CI-APRÈS DÉNOMMÉS « **LES ARTISTES ET TECHNICIENS** »

D'AUTRE PART, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} – Objet

Les ARTISTES ET TECHNICIENS sont engagés dans le spectacle décrit ci-dessous :

Nature du spectacle : Fanfare en déambulation et sur place

Interprète : Groupe « **The Hot Dixie Four** »

Durée de la prestation : 1h en plusieurs sets

Lieu de diffusion : Commune d'Osny

Date de la prestation : dimanche 30 août 2026

Horaire d'intervention : de 10h00 à 12h00

Article 2 – Obligations de l'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition du lieu de diffusion défini à l'article 1^{er} du présent contrat aux dates définies au même article.

L'ORGANISATEUR assurera l'accueil les ARTISTES ET TECHNICIENS.

Article 3 – Obligations des ARTISTES ET TECHNICIENS

Les ARTISTES ET TECHNICIENS s'engagent à se conformer aux instructions données par L'ORGANISATEUR pour tout ce qui concerne la prestation.

Les ARTISTES ET TECHNICIENS s'engagent à respecter les règlements intérieurs des établissements dans lesquels ils seront amenés à travailler pour le compte de l'ORGANISATEUR.

Les ARTISTES ET TECHNICIENS s'engagent à être ponctuels.

Les ARTISTES ET TECHNICIENS sont responsables du contenu et du déroulé du spectacle et accepte la flexibilité horaire afférent aux contraintes de l'ORGANISATEUR jusqu'à 1 heure de retard.

Article 4 – Lieu de la prestation

La déambulation aura lieu en plein air du 29 rue Paul Doumer à l'école d'Immarmont rue Roger Alno sur la commune d'Osny.

Article 5 – Rémunération

L'ORGANISATEUR versera (selon le devis de Livetonight SAS du 9 juin 2026) pour la prestation des ARTISTES ET TECHNICIENS, un budget global de 1 492,20 € TTC en mandat administratif. Le montant, de la prestation, sera versé à la réception de la facture (comportant le numéro du bon de commande : AS260031) au plus tard 30 jours après la prestation.

Article 6 – Maladie – accident

En cas de maladie ou d'accident, les ARTISTES ET TECHNICIENS devront, dans les vingt-quatre heures, avertir l'ORGANISATEUR de leur indisponibilité.

Les ARTISTES ET TECHNICIENS devront adresser à l'ORGANISATEUR dans les quarante-huit heures suivant l'interruption de leur travail un certificat médical indiquant la durée probable de leur indisponibilité.

Article 9 – Annulation

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 10 – Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables.

Contrat fait en deux exemplaires.

Date :

Date : 2 1 JUL. 2026

Pour Les ARTISTES ET TECHNICIENS
Le Président

Pour L'ORGANISATEUR
Le Maire



Henri JOUSSE

Laurent ACHITE-HENNI

ANNEXE 1

LIVETONIGHT SAS

Adresse de correspondance : 59 rue de l'Ourcq 75019 PARIS

clarisse@livetonight.fr | 07 64 77 24 81



Carole KUTELMACH
MAIRIE D'OSNY
PARC DE GROUCHY
RUE WILLIAM THORNLEY
95520 OSNY

le 09 juin 2026, à Paris

DEVIS

Date	Description	Lieu de la prestation	Total HT	Taux de TVA	Total TVA	Total
30/08/2026	Prestation musicale The Hot Dixie Four	95520 Osny, France	1 379,15 €	5.5%	75,85 €	1 455 €
30/08/2026	Frais logistiques	95520 Osny, France	35,26 €	5.5%	1,94 €	37,20 €
			Total HT	1 414,41 €		
			Total TVA (5.5%)	77,79 €		
			Total TTC	1 492,20 €		

Modalités de paiement

Plusieurs modes de paiement possible :

- Carte bancaire (en plusieurs fois)
- Mandat de prélèvement (en plusieurs fois)
- Virement bancaire
- Mandat administratif (pour les collectivités)
- Chèques non acceptés

Quel que ce soit le mode de paiement, il vous suffit de cliquer sur "Valider la réservation" sur le site vous serez guidé.

Détails de la prestation en page 2

Détails de la prestation

Date : dimanche 30 août 2026 10h00

Lieu de la prestation : 95520 Osny, France

Artiste(s) : The Hot Dixie Four

Nom de la prestation : Quartet

Type de prestation : Quatuor ambulant de jazz

Durée de la prestation : 1 heure

LIVETONIGHT SAS – 823 180 04

Adresse du siège social : 14 €

Code APE : 9001Z - N° TVA Intracommunautaire : F